

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle Nomination

Arrêté du 24 janvier 2007 portant nomination à la DGEFP

NOR : SOCO0710619A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,

Vu le décret n° 97-244 du 18 mars 1997 portant création d'une délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle à l'administration centrale du ministère du travail et des affaires sociales ;

Vu le décret n° 2005-670 du 16 juin 2005 relatif aux attributions du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2005 portant organisation de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Sur proposition du délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle,

Arrête :

Article 1^{er}

M. N'Guyen (Henry), administrateur civil, est nommé adjoint au sous-directeur du fonds social européen à la sous-direction fonds social européen (SD-FSE) à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle à compter du 1^{er} septembre 2006.

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services et le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Fait à Paris, le 24 janvier 2007.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services et par délégation,*
J.-R. MASSON